

L'identifiant est votre numéro de SIRET. Le mot de passe est celui qui avait été utilisé par votre collectivité lors de la campagne précédente. Il n'a pas changé.

Si vous l'avez égaré, il vous est possible d'aller sur la plate-forme, d'essayer trois fois n'importe quel mot de passe et au bout de trois fois, vous serez bloqué.

Nous recevrons un message sur la plate-forme et nous pourrons vous délivrer un nouveau mot de passe.

Nous sommes à votre disposition par courriel à l'adresse [rsu@cdg49.fr](mailto:rsu@cdg49.fr) afin de vous apporter une assistance personnalisée ou répondre à vos interrogations.